



Commission Sentiers et Itinéraires ORDRE DE MISSION - HABILITATION Balisage associatif

- Le président de la Commission Sentiers et Itinéraires du département de l'Hérault habilite l'association : RANDO THAU
-
-
- Représentée par Son Président Mr BERNARD Claude
- Qui s'engage pour l'année 2026
- A effectuer, avec la participation exclusive de ses adhérents licenciés à la FFRP, tous travaux d'entretien, de balisage ou d'équipements nécessaires, conformément à la charte de balisage , sur le GR787 . tronçon 14 entre : Margal / Roquebrun

Sous réserve de la présence d'au moins un des baliseurs agréés dont les noms suivent, porteurs de la carte officielle de baliseur en état de validité.

BERNARD Claude

MALAVIALLE Françoise

MALAVIALLE Gilles

Montpellier, le 20/12/2025 Le président de la C.S.I Bernard Martinez

Comité Départemental de Randonnée Pédestre
(C.D.R.P) Comité Départementale des Sports
ZAC Pierres Vives Esplanade de l'Egalité
BP 7250
34086 MONTELLIER CEDEX 4
Tél. 04 67 67 41 15
www.ffrandonnee34.fr

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault

Maison Départementale des Sports ZAC Pierresvives Esplanade de l'Egalité,
BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4

@ www.ffrandonnee34.fr - contact@ffrandonnee34.fr - ☎ 04 67 67 41 15